|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer  le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023** | **logo_F_** |
| **Troisième réunion – Genève, 15-16 janvier 2018** |  |
|  |  |
|  | **Révision 1 du Document CWG-SFP-3/16-F** |
| **5 janvier 2018** |
| **Original: anglais/chinois** |
| République populaire de Chine | |
| Proposition visant à intégrer le développement de l'économie numérique dans les buts stratégiques généraux du plan stratégique de l'UIT  pour la période 2020-2023 | |
|  | |

Considérations générales

A l'heure actuelle, les technologies en réseau et les technologies de l'information intègrent toujours plus rapidement les secteurs traditionnels de l'économie et les pays accélèrent leurs efforts en vue de développer l'économie numérique. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'UIT a joué un rôle important dans l'attribution et la gestion des fréquences radioélectriques dans le monde et des ressources orbitales pour les satellites, l'élaboration de normes de télécommunication internationales et la coordination des télécommunications à l'échelle mondiale, ce qui a considérablement favorisé l'essor de l'économie numérique à travers le monde. En outre, l'UIT a approfondi ses études relatives aux TIC, au secteur des TIC et à leur utilisation intégrée et a exercé une plus grande influence sur les Etats Membres concernés en publiant, par exemple, l'indice IDI, etc. Dans ce nouveau contexte, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) tenue à Buenos Aires en 2017 a clarifié l'un des principaux objectifs de l'UIT‑D, à savoir "Société numérique inclusive: promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable", et a également indiqué dans ses Produits les politiques relatives aux télécommunications/TIC en faveur de l'économie numérique ainsi que les produits et services relatifs aux applications des TIC et aux nouvelles technologies, par exemple l'échange d'information et l'appui à la mise en oeuvre, les études d'évaluation et les kits pratiques[[1]](#footnote-1).

Du point de vue des membres, tous les Etats Membres de l'UIT ont attaché la plus haute importance au rôle déterminant que joue l'économie numérique dans différents secteurs de l'économie réelle. Le Sommet du G20 tenu en 2016 a adopté l'initiative du G20 pour le développement de l'économie numérique et la coopération dans ce domaine, qui donne une définition et souligne l'importance de l'économie numérique, tout en rappelant les principes directeurs sur lesquels elle repose, à savoir l'innovation, les partenariats, les synergies, la souplesse, l'inclusion, un environnement commercial ouvert et propice ainsi que la circulation de l'information pour la croissance économique, la confiance et la sécurité. Cette initiative recense également six domaines prioritaires principaux relatifs au développement de l'économie numérique et à la coopération dans ce domaine, à savoir: élargir l'accès au large bande et améliorer la qualité, encourager les investissements dans le secteur des TIC, appuyer l'entreprenariat et promouvoir la transformation numérique, encourager la coopération dans le domaine du commerce électronique, améliorer l'inclusion numérique et encourager le développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME)[[2]](#footnote-2). Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Düsseldorf (Allemagne) en avril 2017, les Ministres du G20 chargés du numérique ont adopté la Déclaration ministérielle du G20 relative à l'économie numérique ainsi qu'une feuille de route pour la généralisation du numérique, assortie des objectifs suivants: développer les infrastructures numériques, encourager la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations unies, encourager la poursuite du développement de l'IoT et la généralisation du numérique dans la production, mesurer l'économie numérique et réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes, etc.

Motifs

Le Plan stratégique de l'UIT, qui est un instrument stratégique élaboré sur la base de la Constitution et de la Convention de l'Union, revêt beaucoup d'importance pour guider les activités de l'UIT au cours des quatre prochaines années. Actuellement, la partie de la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires consacrée aux buts du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019[[3]](#footnote-3) ne prend pas en compte les dernières tendances et les incidences de l'économie numérique[[4]](#footnote-4). C'est pourquoi nous suggérons d'intégrer dans le plan ces tendances et incidences pour la prochaine période quadriennale, afin de les prendre en considération.

Proposition

Compte tenu de ce qui précède, nous suggérons que l'UIT envisage de faire figurer dans son Plan stratégique à moyen terme et à long terme la promotion d'une intégration plus rapide entre la transformation numérique et l'économie réelle. Notre proposition détaillée est la suivante:

• Envisager de faire figurer dans les buts stratégiques du plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 le contenu relatif à la promotion du développement de l'économie numérique.

• Promouvoir l'élaboration d'un cadre de recherche universellement reconnu sur l'économie numérique, y compris d'un cadre de développement, d'un cadre de vérification, d'un cadre statistique et d'un cadre de suivi, etc.

• Faciliter l'utilisation et la publication par l'UIT d'indices et de rapports de recherche connexes, tels que la publication annuelle de l'Indice relatif à l'économie numérique pour toutes les économies du monde et le rapport sur le développement dans le monde – l'économie numérique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Voir le Produit 4.2 (Produits et services) correspondant aux objectifs de l'UIT‑D figurant dans le Rapport de la CMDT‑17. [↑](#footnote-ref-1)
2. Source: site web officiel du Sommet du G20 tenu en 2016: <http://www.g20chn.org/hywj/dncgwj/201609/t20160920_3474.html>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les buts stratégiques généraux du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019 sont les suivants: " Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue", "Réduire la fracture numérique", "Gérer les problèmes résultant du développement des télécommunications/TIC" et "Innovation et partenariats". [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir l'Annexe 2 de la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires – "Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019", § 19 à 22. [↑](#footnote-ref-4)